



Dossier employeur

## Annexes Barèmes des cotisations sur salaires

### Accords Prévoyance de la Charente-Maritime

Cotisations/Contributions		Salariés concernés	EMO concernés	Cot salariale	Cot patronale	Assiette	Observations
<b>PRODUCTION AGRICOLE 17 Accord départemental</b>							
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage (hors accoupage); entraînement dressage haras (uniquement les haras ou 162Z (Activités de soutien à la production animale si élevage), marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles	0,77 %	1,01 %	Salaire total	Dès le 1 <sup>er</sup> jour	
DC (AGRI prévoyance)			0,00 %	0,19 %			
<b>PRODUCTION AGRICOLE 17 Accord départemental- Offre agricole</b>							
GIT (AGRI prévoyance)	Jusqu'au 31/03/24	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage, entraînement dressage haras marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles	0.70 %	<b>0.95 %</b>	Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Dès le 1 <sup>er</sup> jour Adhésion uniquement sur demande du partenaire avva Accord créé au 01/04/2018
	<b>Dès le 01/04/24</b>			<b>0.80 %</b>			
DC (AGRI prévoyance)	Jusqu'au 31/03/24			0.00 %	0.23%		
	<b>Dès le 01/04/24</b>				<b>0.24 %</b>		
Contribution Frais de Santé (MSAT)		Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage (hors accoupage), entraînement dressage haras, uniquement les haras ou 162Z (Activités de soutien à la production animale si élevage), marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles	<b>22.49€</b>	<b>22.49€</b>	Forfait mensuel	Sans condition ancienneté Affiliation dès l'embauche des CDI et CDD de + 3 mois Affiliation à réception d'un BA pour les CDD - 3 mois	
<b>PRODUCTION AGRICOLE Accord national - Offre agricole</b>							
GIT (AGRI prévoyance)	NC	Cultures spécialisées et non spécialisées, champignonnières, élevage, entraînement dressage haras marais salants, viticulture, entreprises de travaux agricoles, organismes de remplacement	Taux particuliers selon l'option choisie		Salaire total dans la limite de 4 plafonds SS	Ancienneté > 6 mois	
DC (AGRI prévoyance)			<b>19,76 €</b>	<b>19,76 €</b>			
Contribution Frais de Santé (AGRI prévoyance)					Forfait mensuel	Sans condition ancienneté	



**Pour toute création d'entreprise, l'employeur doit effectuer les démarches auprès d'un organisme de prévoyance. La MSA n'effectuera pas d'adhésion automatique.**